



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM\_230621\_035**  
**SÉANCE DU MERCREDI 21 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un juin à 16h45, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Date de la convocation            | 15 juin 2023 |
| Nombre de conseillers en exercice | 39           |
| Nombre de présents                | 28           |
| Nombre de pouvoirs                | 5            |
| Nombre de votants                 | 33           |
| Suffrages exprimés                | 33           |

**Présents :**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; AUDIT Clency ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin

**Absents – Représentés**

COURTOIS Lucette représenté(e) par FULBERT-GÉRARD Gilberte  
DAMOUR Colette représenté(e) par HUET Marie-Josée  
GEORGET Marilynne représenté(e) par CADET Maria  
K/BIDI Emeline représenté(e) par MUSSARD Harry  
LEICHNIG Stéphanie représenté(e) par COLLET Vanessa

**Absents**

MOREL Manuela ; HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

**Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur HUET Mathieu, Conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Modification de l'actionnariat de la SEMAC -  
Autorisation des représentants de la Commune de Saint-Joseph  
au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la  
SEMAC modifiant les statuts**

Le Président de séance expose :

Nous avons été informés par la Ville de Saint-Benoit, actionnaire historique et fondateur de la SEMAC, de son projet de céder à CDC Habitat 5.834 de ses titres représentant 32,91% du capital de la SEMAC. Ce projet de cession a été autorisé par le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Benoit en date du 8 avril 2023.

Cette prise de participation nécessite l'agrément de CDC Habitat par le Conseil d'administration de la SEMAC, conformément à ses dispositions statutaires, la transformation de la SEMAC en Société Immobilière d'Outre-Mer (SIDOM) régie par les dispositions de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 et, corrélativement, la modification de ses statuts.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'autoriser les élus représentant la Commune de Saint-Joseph au Conseil d'administration de la SEMAC à voter favorablement à l'agrément de CDC Habitat au titre de la cession envisagée, conformément aux dispositions statutaires de la SEMAC ;
- d'autoriser les élus représentant la Commune de Saint-Joseph au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SEMAC à voter favorablement aux propositions de modification des statuts de la SEMAC visant à la transformation de la SEMAC en SIDOM régie par les dispositions de la loi n°46-860 du 30 avril 1946 ;
- d'autoriser l'élu représentant la Commune de Saint-Joseph à l'Assemblée générale de la SEMAC à voter favorablement aux propositions de renouvellement et/ou, de nomination d'administrateurs sous condition suspensive de la réalisation de la cession ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

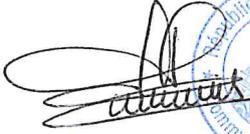
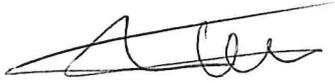
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°35,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour) :**

- Article 1<sup>er</sup>**.- **D'AUTORISER** l'élu représentant la Commune de Saint-Joseph au Conseil d'administration de la SEMAC à voter favorablement à l'agrément de CDC Habitat au titre de la cession envisagée, conformément aux dispositions statutaires de la SEMAC.
- Article 2.-** **D'AUTORISER** les élus représentant la Commune de Saint-Joseph au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SEMAC à voter favorablement aux propositions de modification des statuts de la SEMAC visant à la transformation de la SEMAC en SIDOM régie par les dispositions de la loi n°46-860 du 30 avril 1946.
- Article 3.-** **D'AUTORISER** l'élu représentant la Commune de Saint-Joseph à l'Assemblée générale de la SEMAC à voter favorablement aux propositions de renouvellement et/ou, de nomination d'administrateurs sous condition suspensive de la réalisation de la cession.
- Article 4.-** **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Article 5.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

|  |   |
|--|---|
| L'élue déléguée<br>COURTOIS Lucette  | Le secrétaire de séance<br>HUET Mathieu   |
| <br> |  |

Acte rendu exécutoire  
par transmission en Préfecture le : 29 juin 2023  
Et publication ou notification le : 29 juin 2023  
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 29 juin 2023